

Politique forestière et lutte contre la désertification en Algérie

Du barrage vert au PNDA

par Riad BENSOUIAH

L'avancée du désert est une véritable menace pour l'Algérie. Dans cet article, l'auteur décrit la contribution des actions forestières à la lutte menée contre la désertification dans les hauts plateaux algériens. Il montre comment les pouvoirs publics, d'un projet régional et essentiellement politique à l'origine, ont mis en place un programme organisé, reposant de plus en plus sur des bases scientifiques et sur une politique globale de développement agricole et de reboisement à l'échelle du pays.

Introduction

De par son relief et sa situation géographique, l'Algérie doit faire face à un phénomène de désertification qui touche une partie importante du territoire national. Les zones steppiques sont plus particulièrement affectées, étant soumises d'une part à une exploitation irrationnelle des parcours du fait des besoins accrus du cheptel ovin (12 millions de têtes occupent la steppe) et, d'autre part, à une céréaliculture aléatoire et mécanisée favorisant la dégradation des sols par érosion. On assiste ainsi à une diminution de la superficie des parcours, estimée entre 300 000 et 350 000 hectares par an.

L'Etat algérien a depuis longtemps tenté de lutter contre la désertification. Des moyens colossaux ont été mis en œuvre pour freiner ce phénomène et permettre aux populations vivant dans les zones concernées d'atteindre des conditions de vie semblables à celles des autres régions. Cependant, les actions, politiques et programmes menés jusqu'à nos jours se sont tous soldés par un échec plus ou moins global. En témoigne la superficie touchée par la désertification qui, loin d'avoir diminué, a au contraire augmenté.

Cette contribution tente donc de faire un bilan des actions menées dans le cadre de la politique forestière pour la lutte contre la désertification et de tirer les enseignements des échecs de ces politiques.

Présentation du territoire

Le territoire algérien couvre une superficie de 238 174 100 hectares, dont 8 millions d'hectares de surface agricole utile. Les géographes ont coutume de diviser le pays en trois grandes régions (Cf. Fig. 1).

La région tellienne, qui est une bande côtière délimitée au sud par la chaîne de l'Atlas tellien, correspond à la portion située sur les isohyètes¹ supérieurs ou égaux à 400 mm. Elle est généralement subdivisée en deux zones :

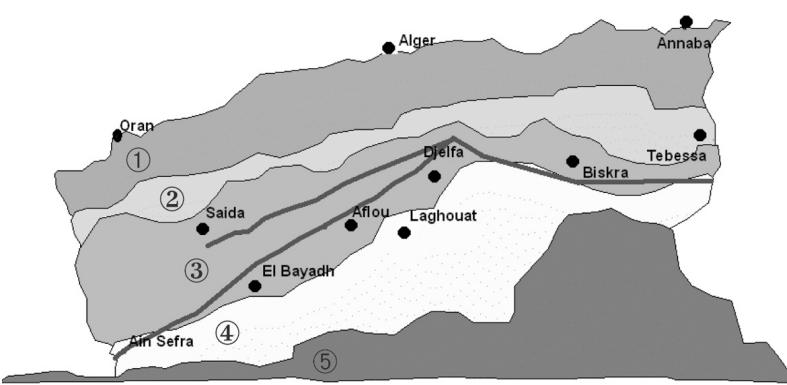
- *la zone littorale*, subissant directement l'influence de la mer Méditerranée, est utilisée par l'agriculture pour des cultures maraîchères, mais constitue aussi une réserve pour l'urbanisation ;

- *la zone sub-littorale*, au climat plus continental, est la zone agricole par excellence, présentant une diversité de cultures et d'élevages.

La région des hautes plaines est comprise entre la chaîne de l'Atlas tellien au nord, et celle de l'Atlas saharien au sud. Elle se situe entre les isohyètes 100 et 400 mm et s'étend sur une superficie de 20 millions d'hectares environ, soit 8,4% du territoire. Elle compte 7 millions d'habitants dont 2,5 à 3 millions vivraient du pastoralisme. Elle est à la fois la région des cultures céréalières et des parcours, et occupe tout ou partie des 11 wilayas. On peut également la diviser en deux zones :

1 - Les isohyètes sont des lignes de même niveau de pluviosité, tracées grâce aux valeurs pluviométriques obtenues aux stations d'une région et aux autres stations avoisinantes.

2 - Pour des raisons de représentation graphique, nous avons opté pour une classification en cinq régions (ou zones) dans la figure 1, ci-dessous.



Légende

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| [1] Région tellienne | [4] Région sub-saharienne |
| [2] Région des hauts plateaux | [5] Région désertique |
| [3] Région steppique | — Tracé schématique du barrage vert |

- *la zone des Hauts-Plateaux*, domaine de la céréaliculture et de l'élevage. Elle couvre environ 5 millions d'hectares ;

- *la zone steppique*, domaine de l'élevage ovin par excellence. Elle couvre environ 15 millions d'hectares, soit 6,3% du territoire national.

La région désertique ou Sahara, au sud de la chaîne de l'Atlas saharien, est constituée de sols squelettiques (*regs* et *hamadas*) ainsi que du grand *erg* occidental et oriental. La pluviométrie ici ne dépasse guère les 100 mm et la superficie est de 200 millions d'hectares, ce qui représente 84% du territoire national.

Au sud de l'Atlas Tellien, les hauts plateaux sont des zones de steppe d'altitude comprises entre 700 et 1000 mètres.

Sur le plan des espaces forestiers, l'Algérie, plus particulièrement sa partie Nord, est divisée en six régions forestières relativement homogènes, qui sont définies en fonction de l'étage bioclimatique, de la nature des sols et de l'altitude. Cette division est issue de l'adaptation par BOUDY de la carte géographique du Dr. MAIRE.

Le type de peuplement forestier rencontré varie en fonction de la localisation géographique des forêts. En effet, dans les forêts du Nord, la végétation est constituée principalement de chêne-liège, chêne vert, chêne zén, chêne afarès. On rencontre également des pinèdes (pin d'Alep, pin maritime), des maquis (genêt, ciste, bruyère, arbousier, lentisque, etc.), des garrigues (chêne kermès, palmier nain ou doum, romarin) et enfin des plantations fruitières ou fourragères d'oliviers et de caroubiers sur les piémonts des montagnes.

Dans la zone des hauts plateaux, le couvert végétal est constitué d'une végétation de type arboré avec le pistachier de l'Atlas, le genévrier de Phénicie et l'alfa.

Au niveau de la région saharienne, quasi-désertique, il ne subsiste plus dans les vallées desséchées des oueds et quelques étendues au Nord-Ouest, que des forêts reliques constituées de l'acacia, du tamaris, du cyprès de Tassili et de l'olivier saharien.

Fig. 1 :

Les principales zones naturelles de l'Algérie²

Source : L'auteur, d'après la carte topographique et la carte des isohyètes.

Les politiques menées contre la désertification sur les hauts plateaux

De 1972 à 1992 : le projet « Barrage vert » et le Haut Commissariat au Service National

A partir des années soixante-dix, l'Etat algérien tente véritablement de s'investir dans la lutte contre la désertification. Le «Barrage vert» constitue la première expérience significative en ce sens. Il s'agit en effet d'un projet de reboisement visant à lutter contre le phénomène de désertification. Il s'étend sur une bande de 1000 à 1500 km de long sur environ 20 km de large, le long des monts de l'Atlas Saharien et des Aurès, entre les isohyètes 300 et 200 mm. Peu de bilans ont été entrepris depuis son lancement en 1972. Toutefois, différentes sources indiquent un taux de réussite assez faible, de l'ordre de 36% pour la période 1972-1990, et une infestation généralisée par la chenille processionnaire.

Ce faible taux de réussite s'explique par plusieurs raisons. En effet, durant la première décennie (1970-1980), les travaux ont été réalisés par les appelés du service national (Haut Commissariat au Service National), en l'absence d'études globales permettant de disposer d'un schéma directeur d'aménagement. Par ailleurs, les travaux ont été exécutés sur la base de projets et n'ont concerné que l'action de reboisement.

A l'issue de cette période, un bilan de l'expérience a permis d'identifier les insuffisances et, sur cette base, des études ont été réalisées pour disposer de zones pilotes représentatives des différentes situations écologiques et socio-économiques.

Du point de vue organisationnel, il faut savoir qu'une partie importante du projet «barrage vert» a été réalisée par le recours au volontariat. Les périodes de reboisement par volontariat étaient au début laissées à l'initiative locale. Les résultats obtenus étaient faibles. La raison invoquée est l'absence totale de technicité.

A partir de 1979, il a été décidé de fixer des objectifs précis aux campagnes de volontariat. Ainsi, les actions entreprises ont pris de l'ampleur, sans toutefois sensibiliser comme il se doit les populations, car

l'initiative ne venait pas des masses, mais semblait être imposée par les autorités.

Malgré les insuffisances constatées, on peut toutefois citer la réalisation d'actions importantes en matière de reboisement :

- extension des reboisements sur des terres dégradées à vocation forestière : ces plantations sont faites à l'aide d'espèces les mieux adaptées, avec introduction d'espèces à caractère fourrager au bénéfice des populations. Ainsi, 200 000 ha ont été traités uniquement dans le cadre du «barrage vert» ;

- fixation de dunes : depuis 1982, un projet de fixation couvrant une superficie totale de 20 000 ha a été lancé, les réalisations effectuées couvrent plus de 8 000 ha stabilisés. Cette opération pilote, grâce à l'expérience acquise, a permis de généraliser l'action «fixation de dunes» à l'échelle nationale (dunes maritimes et sahariennes) ;

- mise en valeur de l'arboriculture fruitière rustique dans le cadre des petites exploitations familiales pour augmenter et diversifier les ressources et revenus des populations riveraines. Ces vergers achevés (plus de 2000 ha) sont cédés aux petits agriculteurs ;

- mise en place d'infrastructures de désenclavement : cet axe vise essentiellement l'extension des voies de communication pour le désenclavement des populations et des projets. Il a ainsi été réalisé plus de 2500 km de voies d'accès ;

- mobilisation de l'eau pour les besoins des populations et du cheptel (49 points d'eau réalisés) ;

- création de pépinières : il existe globalement dans la zone steppique 35 pépinières dont la capacité de production est de 75 millions de plants pour des besoins d'un programme de plantation de 35 000 ha ;

- exécution d'un programme de recherche accompagnant les réalisations et portant sur les techniques et les espèces adaptées à chaque situation écologique ;

- participation à des programmes de coopération et d'échanges notamment aux projets

Tab. I :
Les réalisations du barrage vert de 1967 à 1988 (ha).
Source : DGF

3 - Haut Commissariat au Service National.

	1967-1979	1980-1984	1985-1988	Total
Initiatives locales	6554	56529	42714	105800
H.C.S.N. ³	39634	62314	30595	132543
Total	46188	118843	73309	238343

régionaux suivants : « Ceinture verte pour le Nord de l'Afrique » (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte), projet « Fixation et boisement des dunes » (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Yémen, Somalie, Soudan), projet « Forêts et sécurité alimentaire » (Maroc, Algérie, Tunisie, Liban, Egypte, Soudan, Yémen, Jordanie).

Parallèlement à cet ensemble d'actions, et dans le souci d'évaluer et de localiser la désertification, l'administration des forêts a réalisé la carte nationale de sensibilité à la désertification par télédétection⁴, qui est devenue l'outil de base de la stratégie et de la planification de la lutte contre la désertification en Algérie.

Les réalisations du H.C.S.N. ne constituent que 4,4% des 3 millions d'hectares de mise en valeur de la zone du barrage vert. Ces résultats restent faibles et beaucoup d'efforts restent à fournir. Les conditions de reboisement se caractérisent par un manque d'étude, un manque de technicité et la non prise en compte des besoins des populations.

De 1990 à 2000 : l'Agence nationale des forêts

En 1990-1991, on assiste à une restructuration du secteur des forêts ; la Direction générale des forêts et l'Office national des travaux forestiers (O.N.T.F.) sont dissoutes et l'Agence nationale des forêts, ainsi que six offices régionaux sont créés, dont trois sont chargés de la réalisation des travaux du "barrage vert" :

- O.R.D.F.⁵ de la région steppe occidentale (Tiaret, El Bayadh, Laghouat) ;
- O.R.D.F. de la steppe orientale (Djelfa et M'sila) ;
- O.R.D.F. de la région d'El Hodna (Khenchla, Batna et Tébessa).

Malgré l'importance du budget consacré, le résultat est resté, là encore, très faible. En effet :

- la première étape du barrage vert, qui a bénéficié d'une main d'œuvre suffisante et peu coûteuse, a connu un démarrage brusque, sans s'appuyer sur aucune base scientifique. Cette étape a été marquée par un échec relativement important au regard de l'ampleur du projet ;

- la deuxième étape a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs de divers organismes. Ils se sont fixés comme objectif le renforcement des travaux déjà réalisés et le dévelop-

pement intégré des zones touchées par le projet. Cette nouvelle approche, fondée sur une connaissance approfondie des conditions du milieu, a cependant connu des résultats médiocres en ce qui concerne le reboisement, qui reste l'action principale, mais aussi par rapport aux actions secondaires, notamment les autres types de plantations et la mise en place d'infrastructures.

Né d'un projet politique, non d'une étude scientifique de l'environnement, la conception du barrage vert était une utopie pour arrêter l'avancée du désert qui touche essentiellement la zone des hauts plateaux. Tous les écrits affirment que l'inexpérience des jeunes du service national et l'absence d'études préalables ont conduit aux faibles taux de réussite enregistrés au cours de la première décennie.

Nous constatons ainsi que les résultats négatifs de ce projet émanent du manque de rigueur et de suivi tout au long de sa réalisation ainsi que de la non prise en compte du problème d'intégration de la population, qui reste posé en terme de sensibilisation. Mais comment sensibiliser une population tenue à l'écart de toute forme d'information et surtout de décision ?

La nouvelle politique dans le cadre du Plan national de développement agricole

L'année 2000 est marquée par la mise en œuvre du P.N.D.A. (Plan national de développement agricole). Celui-ci se décline en différents programmes qui ont été établis pour une première période s'étalant entre 2000 et 2004. A travers ce plan, on peut repenser la lutte contre la désertification en l'intégrant dans une politique globale.

Les objectifs du P.N.D.A.

Les objectifs visés par le P.N.D.A. sont essentiellement :

- l'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays ;
- une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- la promotion des productions présentant un avantage comparatif en vue de leur exportation ;

4 - Carte réalisée par le Centre national des techniques spatiales (C.N.T.S.) pour le compte de la Direction générale des forêts (D.G.F.). Les premiers résultats ont été communiqués lors d'un séminaire organisé par la D.G.F. à Alger en 1998.

5 - Office régional de développement forestier

- la sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement de la capacité du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement ;
- l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

Les principales opérations définies par le Ministère de l'agriculture dans le cadre de sa fonction de régulation, convergent essentiellement vers des objectifs de reconstruction du territoire agricole et de conservation des ressources naturelles (eau et sol) aptes à favoriser le développement durable. Elles sont fondées sur les contraintes agro-climatiques car la plus grande partie du pays reste marquée par l'aridité du climat et un sol soumis à des systèmes et des techniques de production inadaptés qui les rend menacés par les processus d'érosion et de dégradation irréversible.

Les orientations contenues dans le programme du gouvernement correspondent également à des impératifs socio-économiques et techniques (P.N.D.A., 2000).

La mise en œuvre des différents programmes de développement agricole s'appuie sur un ensemble d'instruments d'encadrement financier et technique, réaménagés pour les uns ou dynamisés pour les autres en vue de les rendre compatibles avec les exigences de réalisation des objectifs fixés.

Principal aspect de la politique forestière

Le plan national de reboisement (P.N.R.) constitue le principal aspect de la politique forestière actuelle ; il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du P.N.D.A., compte tenu de l'ampleur des besoins aussi bien d'ordre économique (déficit en bois) qu'écologique. Ce plan étalé sur 20 ans, intègre dans sa stratégie une population capable de participer à la gestion du patrimoine compte tenu de la spécificité des aires forestières qui sont très peuplées. Il comprend aussi des évaluations non seulement de l'apport économique en produit, mais aussi en pâturage, élevage, mise en valeur de potentiel et de ressources hydriques.

Ainsi, le P.N.R. donne une dimension nouvelle à la forêt algérienne, tant sur le plan économique que social. A ce titre, il s'est fixé trois objectifs. Le premier concerne la protection des ressources naturelles à travers le traitement des bassins versants prioritaires,

la reconstitution et l'extension du patrimoine forestier, la lutte contre la désertification, le reboisement récréatif et les espaces verts. Le deuxième objectif quant à lui porte sur la promotion de l'emploi en zones rurales, tandis que le dernier vise l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations forestières.

Les impacts attendus du P.N.R. se situent à trois niveaux : écologique, social et économique. Au niveau écologique, il s'agit d'augmenter le taux de boisement et d'améliorer le cadre de vie. Au niveau social, on compte créer 510 000 emplois et ainsi améliorer les revenus des populations forestières. Enfin, au niveau économique, il s'agit de la protection des terres de montagnes et de steppes sur 6 millions d'hectares, de la limitation de l'envasement des barrages et de l'augmentation de la production de bois, de liège ...

La mise en œuvre du P.N.R. s'est basée sur plusieurs axes à savoir :

- programme sectoriel pour toutes les wilayas ;
- programme emploi rural (qui concerne 6 wilayas) ;
- soutien à la relance économique ;
- plantations utiles et économiques ;
- programme de reconversion en appui au Fond national de développement et de régulation agricole (F.N.D.R.A.).

Le P.N.D.A. inscrit naturellement dans ses préoccupations la gestion du reboisement comme moyen de lutte contre la dégradation des sols et contre la désertification, ainsi que moyen d'assurer une mobilisation additionnelle de ressources et une amélioration des revenus des populations riveraines.

Les orientations retenues devraient autoriser la poursuite de la réalisation du "barrage vert" et accordent une attention particulière au reboisement des bassins versants où sont localisés des barrages hydrauliques pour diminuer l'envasement de ces derniers. En matière de repeuplement comme en matière d'extension du couvert forestier, ces orientations accordent la priorité aux essences ayant un intérêt économique (chêne-liège, amandier, pistachier, figuier, ...).

Tabl. II :
Les reboisements et les incendies au niveau national entre 1998 et 2000
Source : DGF

	1998	1999	2000	Total
Plantations (ha)	28 920	14 860	11 482	311 751
Incendies (ha)	15 593	23 254	35 587	382 513

Présentation de la forêt algérienne

La forêt algérienne est de type méditerranéen. Elle couvrait, il y a deux siècles, près de 5 millions d'hectares. Le patrimoine forestier actuel couvre une superficie de 4 149 400 ha, dont deux millions sont constitués de forêts dégradées (maquis et garrigues). Elle se compose de 4 formations végétales comme le montre la figure 2.

La forêt algérienne se caractérise par sa distribution inégale, selon la variation des conditions bioclimatiques des différentes régions. Elle se caractérise aussi par un état de dégradation avancé résultant des effets conjugués des incendies, du défrichement et des pacages ainsi que d'attaques parasitaires. En terme de statut juridique, la forêt algérienne est essentiellement domaniale, avec 82 % de la superficie forestière totale. Cf. Fig. 3.

Dans ce contexte, la politique forestière de l'État est donc d'autant plus importante qu'elle concerne la quasi-totalité de la forêt du pays.

Les causes de dégradation

De 1830 à 1955, la forêt algérienne a perdu 1 815 000 ha, et de 1955 à 1997, près de 1 215 000 ha. Cette perte est le résultat, en partie, de la fragilité de la forêt algérienne soumise à toutes formes de dégradation. Outre sa fragilité, un ensemble de facteurs contribue à la dégradation.

En effet, en Algérie, les zones forestières intactes sont très rares ; les défrichements, les incendies répétés et le surpâturage sont les principaux facteurs de dégradation et de déforestation.

Si les défrichements se pratiquent depuis l'époque romaine, ils se sont accélérés durant la colonisation et continuent de se pratiquer de nos jours. De 1893 à 1941, le domaine forestier a perdu 116 000 ha de forêts au profit de l'extension des cultures coloniales (R.N.E., 2000). L'extension de l'agriculture coloniale sur les plaines et les bas de versants a entraîné le refoulement de la paysannerie pauvre sur les piémonts aux abords des forêts.

De nos jours, les populations montagnardes, privées de surface agricole, continuent à procéder au labour dans les différents secteurs de la forêt : lisières, clairières, sommets...

Pour ce qui est du pâturage en forêt, c'est une activité coutumière, parfois encouragée par l'administration forestière, car le bétail participe au contrôle de la prolifération des strates arbustives et herbacées, hautement inflammables. Cependant, le surpâturage fréquent, causant un broutage excessif de la végétation, notamment des jeunes plants forestiers, empêche toute régénération, épouse les ressources disponibles, dégrade les parcours et les soumet à l'érosion.

A l'échelle des massifs forestiers, la taille et le nombre de troupeaux sont souvent difficiles à estimer. L'élevage bovin reste le plus pratiqué dans les zones montagneuses. En 1997, on signale que sur 1 200 000 têtes de bovin, 80% se retrouvent dans les zones forestières montagneuses (Ghazi et Lahouati, 1997). Il est cependant à signaler que les besoins du cheptel sont nettement plus élevés que les ressources fourragères offertes par les parcours forestiers⁶.

Enfin, il faut savoir que les montagnes du nord de l'Algérie sont couvertes par des forêts de type méditerranéen, caractérisées par une adaptation millénaire aux incendies favorisés par un matériel inflammable et fortement pyrophile (résineux, sous bois très dense...). Les incendies de forêt se sont multipliés et leurs causes peuvent être naturelles ou accidentelles : foudre, chaleur et sécheresse atmosphérique excessive, incinération de broussailles, feux de camping. Volontaires, ils permettent d'étendre les superficies des pâturages et des terres cultivées.

De tous les facteurs de dégradation, les incendies sont les plus dévastateurs. Entre 1860 et 1915, 1 827 000 ha, soit au moins les 2/3 du domaine forestier de l'Algérie, ont brûlé, 4 à 5 % des superficies forestières ont ainsi été totalement détruites.

Les statistiques de la Direction Générale des Forêts montrent qu'entre 1985 et 2000, ce ne sont pas moins de 655 630 ha de forêts, maquis et broussailles qui ont été incendiés. L'année 1994 a été celle où les incendies ont causé le plus de dégâts avec 271 246 ha dont 113 850 ha (743 foyers) sont d'origines volontaires.

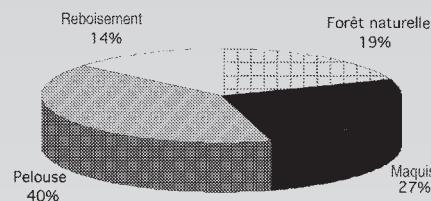


Fig. 2 :
Répartition
de la superficie
forestière par nature

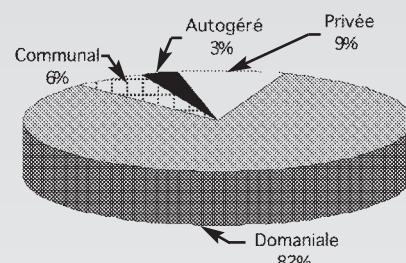


Fig. 3 :
Répartition de la forêt
algérienne selon
le statut juridique



Fig. 4 : Les principales causes de la dégradation de la forêt algérienne

Enfin le P.N.D.A. prévoit la poursuite du projet « emploi rural » qui concerne 105 communes des zones montagneuses du Nord-Ouest ainsi que le P.N.R.

Ce programme n'en étant qu'à son début, la situation des forêts s'est entre temps détériorée (entre 1998 et 2000) puisque les superficies reboisées sont inférieures aux superficies détruites par les incendies (Cf. Tab. II).

Il est vrai que l'action de l'administration forestière est maintenant davantage axée sur les plantations d'arbres « utiles » (fourrages et fruitiers) ; c'est ainsi que plus de 27 000 ha d'arbres fruitiers ont été plantés en 2000, contre 5 700 en 1999 (Cf. Tab. III).

L'action de l'administration des forêts est renforcée, dans ce domaine, par le programme de mise en valeur par la concession dont les subventions visent une grande partie de l'arboriculture fruitière. Ce programme aurait permis la plantation de près de 33 000 ha entre 1999 et 2000.

Conclusion

Très tôt l'Algérie a pris conscience de la gravité du phénomène de désertification qui touchait ses terres arides et semi-arides et qui menace les terres du Nord. La lutte contre ce phénomène a commencé au début des années 1970 avec le projet ambitieux du « barrage vert ». Malgré son importance et les moyens alloués (surtout la grande mobilisation populaire de cette époque), ce projet a montré ses limites et s'est heurté à des insuffisances, notamment techniques, dues à l'absence d'études scientifiques préalables.

Les pouvoirs publics ont tenté de rattraper le retard à travers différents projets ponctuels qui n'ont pas donné de résultats significatifs. L'état actuel de dégradation des parcours steppiques en témoigne.

Le nouveau contexte politique, économique et social de l'Algérie a par la suite impliqué le choix de nouvelles orientations. Ces dernières se sont manifestées par le Plan National de Développement Agricole (P.N.D.A.) à travers lequel le gouvernement se fixe comme objectif le développement de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ce plan, comprend un axe consacré à la forêt. Cependant, en l'état actuel, il est encore trop tôt pour faire un bilan des actions réalisées dans le cadre du P.N.D.A.

	1999	2000
Reboisement (ha)	10888	11884
Travaux sylvicoles (ha)	10334	8323
Amélioration foncière (ha)	2215	3198
Repeuplement (ha)	1113	871
Plantations forestières (ha)	5721	27228
Amélioration pastorale (ha)	906	305
Brise vent (km)	15	135
Viticulture (ha)	264	406
Protection par banquette (ha)	0	2513
Mise en défens (ha)	0	30000

Même si ce plan est né d'une réflexion profonde sur les problèmes de l'agriculture algérienne d'une manière générale (particularité par rapport aux autres actions menées) et prône une décentralisation et une implication importante de la population locale dans les projets à travers une approche participative, il reste à savoir jusqu'à quel point les pouvoirs publics sont prêts à déléguer leur pouvoir.

Tab. III :
Les principales réalisations de l'administration forestière entre 1999 et 2000.
Source : DGF

R.B.

Riad BENSOUIAH
Responsable du
Département
Environnement et
Développement
Rural,
ENDA Maghreb
12 Rue Jbel Moussa
Apt. 13, Joli Coin
Rabat Agdal /
MAROC
Tél : + 212 37 67 10 61
/ 62 / 63
Fax : + 212 37 67 10 64

Références bibliographiques

- ABLA S. (2003), *Les politiques forestières en Algérie. Essai de bilan et perspectives*. Thèse de Master Of Sciences, CIHEAM – IAM, Montpellier, 96 p.
- BENSAID S., HAMIMI S., TABTI W., *La question du reboisement en Algérie*, Cahiers Sécheresse, V 9, n° 1.
- BOUDY P. (1955), *Economie Nord Africaine*, Tome IV : Description forestière de l'Algérie, 244 p.
- DGF (1997), *Rapport Plan National du Reboisement*, Alger, 92 p.
- DGF (1995), *Rapport bilan et perspectives du sous secteur des forêts et de la protection de la nature*, Alger, 39 p.
- EL AICHOUNI A., (1999), *Le secteur forestier en Afrique du Nord : analyse critique de la situation et du développement à l'horizon 2020*.
- IKERMOUD M. (2000), *Evaluation des ressources forestières nationales*. DGF, Alger.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, (1996), *La politique forestière et la conservation de la nature en Algérie*, Alger.
- OUARKOUB D. (1975), *La politique forestière en Algérie (évolution et perspectives)*. Université de Montpellier 1; Faculté de Droit et des Sciences Economiques ; Montpellier, 106 p.
- 6 - En 1993, une étude du BNEDER entreprise dans le massif de Ben Badis, Wilaya de Constantine, évalue la charge réelle à 7,7 ha / 1 UGB, alors que la charge souhaitée pour ces parcours est de 20 ha pour 1 UGB.

Résumé

Cet article s'attache dans un premier temps à présenter la contribution des actions forestières dans la lutte contre la désertification menée dans la zone des hauts plateaux algériens. Il expose ensuite l'action des pouvoirs publics, qui tentent d'enrayer le phénomène par la mise en œuvre d'une politique globale de développement et de reboisement à l'échelle du pays.

Summary

**Forestry policy and combatting desertification in Algeria :
from green barrier to the PDNA (National agricultural development plan)**

The article first details the part played by forestry measures in the fight against desertification in areas of the upland plateaus in Algeria. It then goes on to describe the action undertaken by public bodies whose aim has been to combat the phenomenon by a comprehensive development and reforestation plan covering the whole country.

Riassunto

**Politica forestale e lotta contro la desertificazione in Algeria :
dallo sbarramento verde al PNDA (Piano nazionale di sviluppo agricolo)**

Questo articolo si applica in un primo tempo a presentare il contributo delle azioni forestali nella lotta contro la desertificazione condotta nella zona degli altopiani algerini. Espone dopo l'azione dei poteri pubblici, che tentano di ostacolare il fenomeno dalla messa in opera di una politica globale di sviluppo e di rimboschimento su scala del paese.